

### DECISION DU MAIRE n° 017/2024

**OBJET** : Tarifs des repas des restaurants scolaires, des activités périscolaires et des accueils de loisirs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Le Maire de la Commune de Grenade sur Garonne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération n° 49/2020 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire,

Considérant la décision du Maire n° 19/2022 du 27.06.2022 fixant les tarifs des repas des restaurants scolaires, des activités périscolaires et des accueils de loisirs,

Considérant qu'il est nécessaire pour la commune d'augmenter les tarifs des repas des restaurants scolaires, des activités périscolaires et des accueils de loisirs afin de faire face à la hausse significative des charges,

### DECIDE

#### ARTICLE 1 :

Les tarifs des repas des restaurants scolaires, des activités périscolaires et des accueils de loisirs, sont fixés comme suit à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2024 :

#### 1) Repas des restaurants scolaires et accueils de loisirs.

Tranche	QF	Tarif
T1	QF ≤ 400€	0,86 €
T2	401€ ≤ QF ≤ 680€	1,00 €
T3	681€ ≤ QF ≤ 900€	2,51 €
T4	901€ ≤ QF ≤ 1200€	3,18 €
T5	1201€ ≤ QF ≤ 1500€	3,52 €
T6	1501€ ≤ QF ≤ 2000€	3,73 €
T7	QF > 2000€	3,89 €

	Tarif
Enseignant	4,72 €

#### 2) Accueils périscolaires.

Tranche	QF	Tarif
T1	QF ≤ 400€	0,27 €
T2	401€ ≤ QF ≤ 680€	0,34 €
T3	681€ ≤ QF ≤ 900€	0,43 €
T4	901€ ≤ QF ≤ 1200€	0,54 €
T5	1201€ ≤ QF ≤ 1500€	0,63 €
T6	1501€ ≤ QF ≤ 2000€	0,66 €
T7	QF > 2000€	0,69 €



## LA NATURE DANS VOTRE CULTURE

### 3) Accueils de loisirs extra scolaires.

#### - ALSH mercredis ½ journée (enfants et jeunes 10-14 ans)

Tranche	QF	Tarif
T1	QF ≤ 400€	1,58 €
T2	401€ ≤ QF ≤ 680€	2,85 €
T3	681€ ≤ QF ≤ 900€	4,74 €
T4	901€ ≤ QF ≤ 1200€	6,63 €
T5	1201€ ≤ QF ≤ 1500€	8,53 €
T6	1501€ ≤ QF ≤ 2000€	8,95 €
T7	QF > 2000€	9,47 €
	Extérieurs	19,43 €

#### - ALSH vacances ½ journée (enfants et jeunes 10-14 ans)

	Tranche	QF	Tarif
Réservé aux enfants bénéficiaires de l'AAEH		≤ 400€ si ATL	3,91 €
		401€ ≤ QF ≤ 600€ si ATL	4,55 €
		601€ ≤ QF ≤ 800€ si ATL	5,68 €
	T1	QF ≤ 400€	2,27 €
	T2	401€ ≤ QF ≤ 680€	4,55 €
	T3	681€ ≤ QF ≤ 900€	5,68 €
	T4	901€ ≤ QF ≤ 1200€	6,81 €
	T5	1201€ ≤ QF ≤ 1500€	7,95 €
	T6	1501€ ≤ QF ≤ 2000€	8,47 €
	T7	QF > 2000€	9,00 €
		Extérieurs	27,83 €

#### - ALSH vacances journée (enfants et jeunes 10-14 ans)

Tranche	QF	Tarif
	≤ 400€ si ATL	9,00 €
	401€ ≤ QF ≤ 600€ si ATL	10,00 €
	601€ ≤ QF ≤ 800€ si ATL	11,36 €
T1	QF ≤ 400€	4,55 €
T2	401€ ≤ QF ≤ 680€	9,08 €
T3	681€ ≤ QF ≤ 900€	11,36 €
T4	901€ ≤ QF ≤ 1200€	13,63 €
T5	1201€ ≤ QF ≤ 1500€	15,90 €
T6	1501€ ≤ QF ≤ 2000€	16,95 €
T7	QF > 2000€	18,00 €
	Extérieurs	45,15 €

Il est précisé que, sont considérés comme extérieurs, les enfants des familles qui n'ont pas les liens suivants avec Grenade : domicilié à Grenade, payant une taxe locale à Grenade, scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire de Grenade, un des parents au moins travaillant à Grenade.

Les « extérieurs » ont accès au service, en fonction des places disponibles après inscription des enfants considérés comme domiciliés à Grenade, avec application du tarif « extérieurs ».

Précisions concernant le Quotient Familial :

**Le QF pris en compte pour le calcul du tarif applicable est celui du 1<sup>er</sup> janvier de l'année scolaire en cours. Le QF pris en compte est valable pour toute l'année scolaire.**

Les utilisateurs du service peuvent solliciter une dérogation à cette règle, pour changer le QF pris en compte en cours d'année, uniquement si les deux conditions suivantes sont réunies :

- un changement de situation est intervenu (type chômage, séparation, maladie, etc...),
- et ce changement génère une diminution **d'au moins deux tranches de QF.**

ARTICLE 2 :

Le Conseil Municipal sera tenu informé de cette décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Grenade, le 30 avril 2024  
Jean-Paul DELMAS,  
Maire de Grenade,

